

Structure	Nom	Présent	Excusé
PRELEVEURS IRRIGATION			
ASL Mas Pluma	ORTIZ	X	
ASA Forge (Arles)	COSTE	X	
Mairie Arles sur Tech	VIRGILI, MOLAS	X	
ASA Laviose	BENNAFOUS, LAVALETTE, FAUCON	X	
ASA Baillie Calcine	BROUSSE	X	
ASA Pont Neuf	SOLER, BANTOURE	X	
ASA Jaubert			X
Mairie Amélie Les Bains			X
ASL Can Day			X
ASA Céret	ERRE, BENAMOSSI	X	
ASA Las Vignasses	FARRE, MOLY	X	
ASA Le Palau			X
ASA Ambulicaires			X
ASA Saint Jean Pla de Corts	VILACECA	X	
ASA Horts del Bosc i las Parrets	DURRIEU	X	
ASA Albères	COLL	X	
ASA Pas d'en Negre i Salita	COMES	X	
ASA Palau del Vidre	LAFFON	X	
ASA Ortaffa	BANAIX	X	
Mairie Elne	PEZIN	X	
Mairie Argelès sur Mer	TORREILLES	X	
ASA Rech Mayral	SAGELOLY, PLEUHS	X	
Mairie Maureillas Las Illas	LAFON, VILA	X	
PRELEVEURS EAU POTABLE			
SIAEP du Vallespir	VACHER	X	
CC Albères Côte Vermeille Illibéris	LEMESRE	X	
CC Aspres			X
CC Haut Vallespir			X
SAUR			X
Véolia			X
PRELEVEURS INDUSTRIE			
STERIMED			X
EDF Hydroélectricité	GODFROY	X	
PARTENAIRES			
Région			X
Département			X
Agence de l'Eau			X
Chambre d'Agriculture			X
Fédération de Pêche			X
DDTM	DARMUZEY, FLERS	X	
ACVT	CRIBEILLET	X	
UFC Que Choisir			X
SMIGATA	LE GUERN, COMTE, FARRÉS	X	
Syndicat Nappes Roussillon	NADAL, SOW	X	
RNN Mas Larrieu / N2000	KATCHOURA	X	X
Maison de l'Eau			X
Collectif Canal d'Elne			X

Situation hydrologique

Les indicateurs habituels sont présentés dans le diaporama (cf. pièce jointe) :

- Météo, niveau des nappes, débits des cours d'eau, eau potable, qualité de l'eau...
- Niveau de satisfaction des usages

Les débits du Tech sont remontés depuis la dernière alerte qu'il y a eu mi-février ou le cours d'eau est descendu en dessous des 100 l/s au pont d'Elné Néanmoins, ils sont toujours très en deçà des moyennes et ils descendent beaucoup plus vite que les années précédentes suite aux pluies (températures anormalement hautes, peu de neige, zones humides et sols sec,...).

Sur le plan de la qualité, l'absence de crues significatives depuis les deux dernières années suscitent des inquiétudes. Ce sont des conditions favorables au développement de cyanobactéries benthiques (de rivière). Plus globalement, avec moins de dilution des rejets, les pollutions sont plus concentrées et des menaces sanitaires pèsent sur le territoire.

Sur le plan des nappes, l'absence de recharge hivernale depuis 2 ans engendre que le début de la saison de prélèvement commencent avec un niveau record à chaque fois plus bas.

Sur le plan des sols, un comportement différent est constaté en fonction de l'usage qui en est fait (ou en a été fait par le passé), démontrant l'importance des pratiques dans l'optimisation de la réserve utile en eau des sols et la limitation de l'évapotranspiration.

Le débit est encore surestimé sur Hydroréel et les données corrigées sont disponibles sur le site Hydroportail (<https://hydro.eaufrance.fr/>) ou sur la plateforme visieau 66 (<https://visieau66.follow.solutions/Extension/Synoptique>). Des jaugeages sont prévus dans les semaines à venir afin de donner des précisions et effectuer une surveillance des milieux.

Mesures prises et restrictions

Le territoire reste en alerte renforcée, notamment grâce à la gestion collective effectuée dans le cadre du groupe de gestion d'étiage car elle permet une gestion à différents niveaux pouvant aller au-delà de la simple situation d'alerte renforcée.

Il a notamment été précisé par la DDTM :

- Que l'agriculture professionnelle est une activité prioritaire aux potagers vivriers dans le cadre du présent arrêté sécheresse.
- Chaque ASA ou commune gestionnaire de canal peut prioriser en interne les usages en fonction de l'activité et/ou de la culture pratiquée et des possibilités techniques de desserte.
- Que l'arrosage des potagers vivriers est interdit. Toutefois des dérogations peuvent être accordées :
 - o Par les mairies pour une utilisation de l'eau potable ou de d'eau de forage sous condition de la signature de la charte départementale AMF. Uniquement arrosage de 20h à 2h deux fois par semaine.

- Par les gestionnaires de canaux pour une utilisation de l'eau d'un canal sous condition de l'accord de la profession agricole et du détenteur de la compétence GEMAPI (Syndicat du Tech pour notre cas). Le remplissage de réserves peut se faire pendant les périodes du calendrier des tours d'eau mais l'arrosage ne peut se faire que de 20h à 2h deux fois par semaine selon les créneaux accordés par la mairie.
- L'arrosage des potagers, que ce soit par l'eau potable, de forage ou par le canal, n'est pas possible dans les communes n'ayant pas adhéré à la charte.
- Que l'arrosage à partir de réserves individuelles est autorisé, lors des jours et des horaires d'autorisation donnés par la commune. Chaque utilisateur doit les remplir au cours des créneaux qui leur sont attribué sur le calendrier des tours d'eau, en veillant tout de même à ne pas démultiplier excessivement les volumes.
- Que la DDTM et l'OFB viendront en appui aux gestionnaires des canaux et des communes pour la réalisation de contrôles. Vu que la population doit être désormais assez informée, la pédagogie va être remplacée par davantage de verbalisation. Un nouveau protocole de contrôle est en cours de réalisation avec la Préfecture, la DDTM, l'OFB, la Gendarmerie et la Police Nationale.
- Que la première mise en eau des piscines reste interdite, ainsi que la remise à niveau à moins qu'il y ait un enjeu sécuritaire (moustique, radar de niveau anti chute etc.). Les piscines collectives peuvent être remplies si un plan de gestion d'optimisation a été mis en place. Par exemple les vidanges sont moins fréquentes et lorsqu'elles se font, elles sont stockées pour des usages d'irrigation ou la protection incendie.
- Que l'Etat va davantage communiquer et notamment un travail avec les mairies pour organiser des réunions publiques va être conduit.

Partage de l'eau :

Les créneaux potagers inscrits dans le calendrier des tours d'eau sont attribués en Alerte renforcée dans les situations à -50% et -65% de restriction pour les usages agricoles mais pas à -78%. Les réserves remplies en situation normale, -50% et -65% peuvent être utilisées en situation -78% ou en crise. L'objectif est donc de tout faire pour éviter le passage à 78% et d'inciter tous les usagers des potagers à investir dans des réserves. Si des problèmes sanitaires et/ou d'approvisionnement en eau potable survenaient, le protocole pourrait être modifié. Des modifications des créneaux sont possibles. S'adresser au SMIGATA.

Les horaires d'arrosage dérogatoires 20h – 2h sont difficiles à tenir en période hivernale et printanière lorsqu'il fait nuit. La DDTM indique qu'une modification de ce principe semble difficilement envisageable. Le SMIGATA écrira au Préfet pour avoir une réponse officielle à ce sujet.

À la demande de certains, le SMIGATA invitera ponctuellement ou dans la durée des usages non encore représentés dans le groupe de gestion d'étiage : représentants des carriers, ports, campings, hôtels/restaurants, foreurs, piscinistes,...

Projets en cours et à venir

Recharges des nappes par les canaux

Le périmètre de l'expérimentation peut être consulté sur le diaporama. L'objectif de cette démarche consiste à mieux connaître le comportement de la nappe lors de l'injection localisée d'eau via un canal : quelles sont les zones les plus efficaces en termes de volume d'eau infiltré ? Combien de temps l'eau infiltrée met-elle pour se diffuser dans l'espace ? Pendant combien de temps est-elle disponible pour les usages identifiés sur la zone ? Quel protocole durable mettre en place suite à l'expérimentation ? Pour cela un important réseau de point de mesure est en cours de mise en place par le Syndicat des nappes de la Plaine du Roussillon, dans des forages et des puits existants identifiés comme pertinents pour l'observation du phénomène. La première expérimentation aura lieu sur le canal des Albères qui est déjà instrumenté en compteurs. Les canaux prioritaires pour les prochaines sont Palau del Vidre et Elne car ils ont d'importants réseaux et il y a la présence de captages d'eau potable stratégiques.

Le protocole sera mis en place dès qu'il y aura une situation favorable en termes de débits du Tech (cf. diaporama). Des seuils de débits ont été définis pour le démarrage et l'arrêt de l'expérimentation et cette dernière ne sera possible que lorsque les autres usages seront satisfaits. Comme pour le groupe de gestion d'étiage ou le comité ressource, les seuils de débits seront des indicateurs parmi d'autres (qualité, météo,...) et une discussion aura lieu avant chaque mise en route au cas par cas.

Compteurs

Du retard a été pris dans l'opération suite à des démarches administratives et une première consultation des entreprises infructueuse. Le doublement de l'enveloppe budgétaire a été voté en conseil syndical. Des visites préalables vont être organisées au cours des mois à venir afin d'identifier les sites compatibles pour la pose du compteur et gagner du temps lors de la phase travaux. Une nouvelle consultation va être lancée dans les prochains jours.

Il a été rappelé en fin de réunion que le groupe de gestion d'étiage a aussi pour but de faciliter la rencontre entre les différents acteurs et améliorer la connaissance de chacun des usages. La situation actuelle, difficile pour tou(te)s, met au défi la bonne écoute et le respect entre les acteurs qui a été acquis au cours des années. Pour autant, cette instance a aujourd'hui le mérite d'être reconnue par les services de l'état et permet au territoire d'avoir une gestion fine et réactive de sa ressource. Le désengagement des acteurs ou des conflits d'usages pourraient détériorer nettement la gestion des débits du Tech et le travail collectif effectué sur le territoire. Le Syndicat du Tech reste à votre écoute pour toute suggestion qui permettrait d'améliorer le travail réalisé et qui permettrait à ce groupe de perdurer dans de bonnes conditions. Des visites de canaux potagers seront proposées aux canaux agricoles et vice versa afin de mieux comprendre leurs fonctionnements respectifs. Des visites d'autres usages pourront également être organisées.